

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE OU ASSISTANT DE VIE

L'auxiliaire de vie sociale est au contact quotidien des personnes âgées, handicapées, malades ou fragilisées. Il participe à leur maintien à domicile, apporte une aide à la personne en favorisant son autonomie et en assurant son confort de vie : entretien de la maison, hygiène corporelle, assistance dans les tâches quotidiennes, échanges sociaux...

L'auxiliaire de vie sociale inclut de nombreux gestes d'assistance aux actes élémentaires du quotidien. Cela concerne les aspects d'hygiène et de soin (le "nursing", l'aide à la toilette, à l'habillage et au déshabillage), mais aussi les activités domestiques courantes (courses, préparation du repas, démarches administratives...). Aussi, pour mener tout cela à bien, il faut prendre le temps de nouer une relation unique avec chaque personne accompagnée.

Seul au domicile d'une personne dépendante et vulnérable, il doit faire preuve d'une grande autonomie et adaptabilité.

Les compétences et les qualités requises	• Ecoute • Sens de l'observation • Empathie • Discrétion et respect • Autonomie et responsabilité • Goût pour le travail en équipe • Endurance physique
Les principales missions	• Favoriser le maintien de l'autonomie d'une personne dépendante. • Vous assurerez ainsi un soutien psychologique et social, mais aussi d'évaluation, et éventuellement d'alerte. • Aider dans les tâches quotidiennes : soutenir pour la toilette, les repas, les déplacements et l'entretien ménager du domicile de la personne. • Assurer le bien-être et veiller au confort et à la sécurité de la personne. • Favoriser le lien social, discuter, accompagner pour des sorties et prévenir l'isolement.
Le public	• Personnes âgées au domicile • Personnes, mineurs et majeures, en situation de handicap au domicile
Et après ?	Le titre professionnel d'assistant de vie Sociale permet d'évoluer vers les métiers d'Accompagnant Educatif et Social (AES) permettant de continuer dans le secteur du domicile ou bien de se tourner vers des postes en établissement. Il permet également de se former au métier d'Aide-Soignant (AS).

LA FORMATION D'ASSITANT DE VIE AUX FAMILLES (ADVF)

Le titre professionnel d'ADVF est requis mais non nécessaire pour exercer le métier.

Prérequis formation	• Pas de conditions de diplôme • Etre majeur
Modalité de sélection	• Dossier de candidature • Entretien avec un jury de 30 minutes
Durée de la formation	• Formation de deux ans • Enseignement théorique de 950 heures • Enseignement pratique (stage) : 980 heures
Accessibilité	• Formation continue • Formation initiale • Formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation • Validation d'Acquis et d'Expérience (VAE)
Les centres de formation	Centre de Formation • Greta du Limousin - Limoges

LES BLOCS DE COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL ADVF

1. Entretien le logement et le linge d'un particulier
2. Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets
3. Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile